



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
ai
Moni
bel

12001760

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

20 DEC. 2011

Mellot Marie-Guy
Greffe
Mellot Marie-Guy
Greffe assurée

N° d'entreprise : 0402.503.082

Dénomination

(en entier) : **TANNERIE IMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Première rue Basse 52 à 7970 BELOEIL

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DEMATERIALISATION DES TITRES

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 décembre 2011

1. Conversion des titres au porteur en titres nominatifs ;

Il est constaté que toutes les actions sont présentes. Les actions imprimées sont composées comme suit :

250 actions numérotées de 1 à 250;

Soit un total de 250 actions.

La répartition des actions est la suivante :

Monsieur Christian NEVEUX est propriétaire de 249 actions

Monsieur Jean-Guy NEVEUX est propriétaire de 1 action

En application de l'article 462 du Code des Sociétés, « Les propriétaires de titres au porteur ou dématérialisés peuvent à tout moment, en demander la conversion, à leurs frais, en titres nominatifs », l'ensemble des propriétaires d'actions demande à l'instant la conversion de leurs actions en titres nominatifs.

Comme le prévoit l'article 465 du Code des Sociétés, il sera tenu au siège de la société un registre des titres nominatifs.

A partir de ce jour, les titres sont dématérialisés, les propriétés des actions sont actées dans le registre, et seul le registre fait désormais foi en termes de propriété des actions.

Jean-Robert NEVEUX
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 03/01/2012 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature